



**Office of the Independent
Special Interlocutor**

for Missing Children and Unmarked
Graves and Burial Sites associated
with Indian Residential Schools

**Bureau de l'interlocutrice
spéciale indépendante**

pour les enfants disparus et les tombes
et les sépultures anonymes en lien avec
les pensionnats indiens

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

L'Interlocutrice spéciale indépendante a publié son rapport final et le cadre de réparation dirigé par les Autochtones pour les enfants disparus et les sépultures anonymes

Gatineau, le 29 octobre 2024 – L'Interlocutrice spéciale indépendante, Kimberly R. Murray, a officiellement présenté son rapport final et le cadre de réparation dirigé par les autochtones pour les enfants disparus et les sépultures anonymes associées aux pensionnats indiens aux Survivants, au ministre fédéral de la Justice et au procureur général du Canada, lors du 7e rassemblement national sur les sépultures anonymes.

Ce rapport représente deux années d'engagement intensif auprès des Survivants et des communautés autochtones à travers le pays et marque une étape cruciale dans la quête de justice pour les familles touchées par les pensionnats. Ce document officiel définit les obligations juridiques, morales et éthiques que le Canada doit remplir pour combler les lacunes législatives et structurelles qui existent en matière d'identification, de protection et de commémoration des enfants disparus et de leurs sépultures.

« L'obligation la plus grande et la plus importante que nous avons tous est envers les Survivants, qui doivent être honorés et reconnus pour le courage dont ils ont fait preuve en sensibilisant la population à la douloureuse vérité des sépultures anonymes dans les pensionnats indiens et autres institutions associées », a expliqué l'Interlocutrice spéciale, Kimberly R. Murray.

Le rapport final de l'Interlocutrice spéciale indépendante s'appuie sur son [rapport de novembre 2022](#) et sur le [rapport intérimaire de juin 2023](#) :

- [Sites de vérité, sites de conscience;](#)
- Le rapport en deux volumes intitulé « **Faire respecter les obligations sacrées : Réparations pour les enfants autochtones disparus et les sépultures anonymes au Canada** » est disponible sur le site web du Bureau de l'Interlocutrice spéciale. Ce rapport identifie 42 obligations que les gouvernements, les Églises et d'autres institutions doivent respecter pour mettre en œuvre un cadre de réparation dirigé par les Autochtones pour la vérité, la responsabilité, la justice et la réconciliation.
- Un résumé exécutif du rapport final.

Lors du dévoilement du rapport final, l'Interlocutrice spéciale a fait état de plusieurs conclusions importantes, notamment que de nombreux enfants disparus ont en fait été « portés disparus » par l'État, qu'il est urgent de créer une commission d'enquête sur les disparitions forcées d'enfants autochtones au Canada, et qu'il existe une culture de l'amnistie et de l'impunité au Canada.

Le rapport final est maintenant disponible pour consultation publique. Les journalistes et le grand public peuvent accéder au document sur le site officiel de l'Interlocutrice spéciale indépendante (osi-bis.ca).

-30-

Contact:

Alexandre Maheux
alexandre@osi-bis-communications.ca
(819) 593-9566



info@interlocuteur-special-interlocutor.ca